Taux de dépendance financière
selon le sexe

22,3%

Sur base des revenus 2022, on estime que 22,3 % des femmes de 25 ans et plus, contre 11,2 % des hommes, ont un revenu sous le seuil de dépendance financière

Taux de dépendance financière et de risque de pauvreté selon le sexe des personnes âgées d'au moins 25 ans en Wallonie

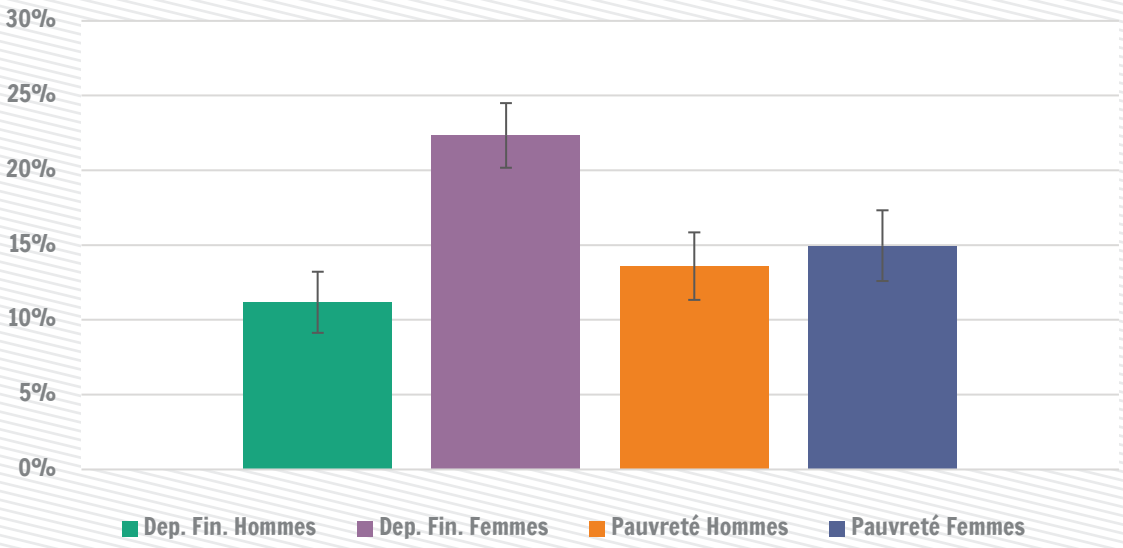

Sources : SILC 2023 (revenus 2022) ; Calculs : IWEPS

L'objectif de cet indicateur est d'estimer la part de la population dont le revenu personnel est très faible par rapport au revenu médian national. Pour ce faire, nous nous basons sur le revenu personnel qui reprend essentiellement les revenus du travail et de remplacement perçus par les individus. Une personne est considérée comme en situation de dépendance financière si son revenu personnel annuel net est inférieur à 60 % du revenu personnel médian belge des personnes de 18 ans et plus. Pour les revenus de 2022, le seuil de dépendance financière était de 14 607 € (soit 1 217 € par mois). L'utilisation du revenu personnel dans le calcul du taux de dépendance financière, et non du revenu équivalent du ménage (comme c'est le cas pour le taux de risque de pauvreté), dévoile d'importantes inégalités entre femmes et hommes. Ainsi, on estime qu'en Wallonie 22,3 % des femmes d'au moins 25 ans sont en situation de dépendance financière, contre 11,2 % des hommes ; alors que pour cette même tranche d'âge, le taux de risque de pauvreté est de 15,0% pour les femmes et de 13,6 % pour les hommes. Dans l'ensemble, depuis le début des années 2000, on observe une diminution de l'écart de taux de dépendance financière entre femmes et hommes. Suite à une importante réforme de l'enquête en 2019 (révision de la pondération, recours à des données administratives pour mesurer certains revenus et modification du questionnaire) les comparaisons avec les années antérieures doivent être interprétées prudemment.

Étant donné que le taux de dépendance financière est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. On estime que la « vraie » valeur du taux de dépendance financière se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Par exemple, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie sur base des revenus de 2022, le taux de dépendance financière des femmes se situe entre 20,2 % et 24,5 %.

Taux de dépendance financière
selon le sexe

Taux de dépendance financière par classe d'âge

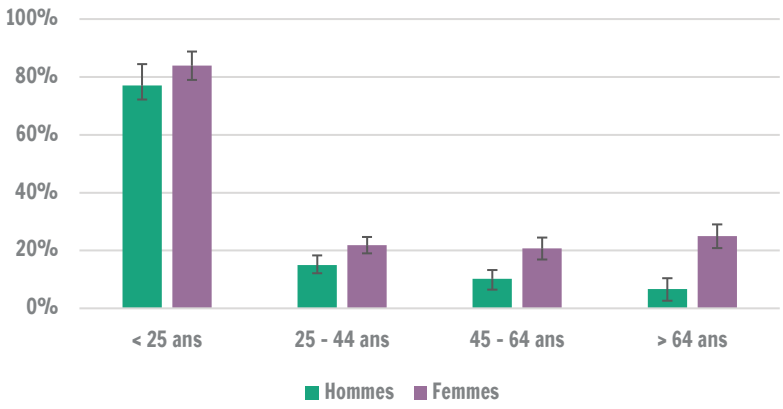

Les taux de dépendance financière varient fortement selon l'âge. Ainsi, chez les 18-24 ans, les taux sont très élevés, tant chez les femmes que chez les hommes. Cela s'explique par une part importante de jeunes, souvent étudiants, qui sont encore à charge de leurs parents. Dans les autres classes d'âge, les écarts entre femmes et hommes sont plus importants chez les plus âgés. Ces écarts plus importants peuvent s'expliquer par une division sexuelle des tâches plus marquée dans les générations plus anciennes.

Sources : SILC 2023 ; Calculs : IWEPS

Evolution des taux de dépendance financière chez les femmes et les hommes en Wallonie d'au moins 25 ans

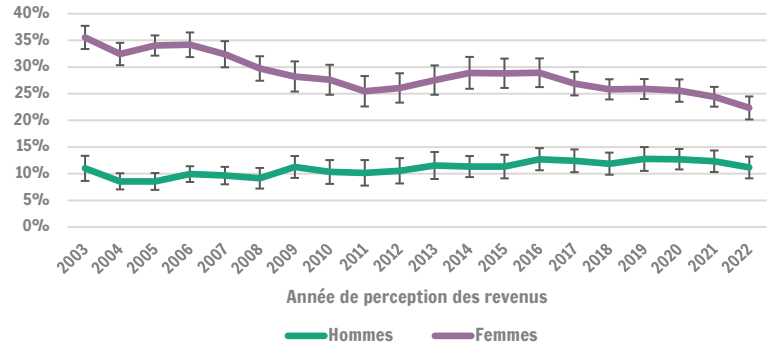

Dans l'ensemble, depuis le début des années 2000, on observe une diminution de l'écart de taux de dépendance financière entre femmes et hommes. Suite à une importante réforme de l'enquête en 2019 (révision de la pondération, recours à des données administratives pour mesurer certains revenus et modification du questionnaire) les comparaisons avec les années antérieures doivent être interprétées prudemment.

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer cet indicateur proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenus et les conditions de vie en Europe.
Les revenus pris en compte sont principalement les revenus directs du travail (salaires et revenus de l'activité indépendante) et de remplacement (chômage, pensions, allocations de maladie, d'invalidité, les revenus d'intégration, les bourses d'étude et les allocations liées aux congés parentaux, de paternité ou de maternité). Les revenus nets sont totalisés pour l'année civile précédant l'enquête, de manière à avoir un revenu plus fiable (les données correspondent à l'année fiscale) et moins sensible aux variations saisonnières et de court terme. L'année indiquée ici est l'année de revenus.

Pertinence et limites

L'intérêt et l'originalité de cette approche est que l'indicateur est construit à partir des revenus que les personnes perçoivent personnellement, et non les revenus perçus par l'ensemble des membres du ménage auquel elles appartiennent comme c'est souvent le cas (cf. fiche taux de risque de pauvreté). Cela permet de mieux appréhender les inégalités entre femmes et hommes.
L'inconvénient de cet indicateur est qu'il ne prend pas en compte le coût des personnes à charge, notamment les enfants. Il mesure donc la part de personnes qui n'arrivent pas à faire face à leurs propres besoins avec leurs propres ressources.

Pour en savoir plus :
http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/silc/
http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/overview
https://www.iweps.be/publication/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-en-wallonie-2019-cahier4/
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2025